
RAPPORT DE GESTION 2024

SOMMAIRE

03

Rapport moral

05

Préambule

06

Fonctionnement interne de la Fondation

08

Les faits marquants de l'année

09

Nos missions

10

Protéger les espaces naturels

13

Soutenir la nature dans les territoires

17

Sensibiliser les acteurs

18

Notre bilan financier

21

Nos actions pour 2025

RAPPORT MORAL



2024 année O1 pour la fondation.

C'est à dire une année d'organisation intense avec les moyens humains que nous avons, c'est à dire une personne (Julie, la directrice) aidée ponctuellement (mais de manière pertinente !) par l'équipe de la Fédé, notamment Elodie pour les aspects financiers. Donc des moyens humains sont restés très réduits en 2024.

Face à un travail énorme ...

Se préparer au décollage : cela veut dire des contacts tous azimuts, recherche de partenaires, de soutiens, commencer à se faire reconnaître dans différents champs tout en continuant à œuvrer pour notre patrimoine foncier, tout un travail administratif qui demande de l'attention.

L'éveil de la Fondation demande une connaissance fine de notre écosystème : Qui peuvent être nos partenaires et nos soutiens, quelles sont leurs logiques et leurs attentes, comment les identifier, les croiser, les intéresser ? Qui peuvent être nos donateurs ? grands donateurs, quelles cibles, étroites ou larges, lesquelles sont les plus pertinentes au regard de nos moyens ?

Tout cela nécessite des contacts divers, élargis et chronophages ainsi que l'acquisition de connaissances. La philanthropie est un métier qui ne s'invente pas, mais dans lequel on croise des initiatives étonnantes comme Testament solidaire, rencontré au Congrès des notaires de Bordeaux, auquel nous avons adhéré.

Nous bénéficions d'appuis solides.

Bien sûr la Fédération des Conservatoires avec laquelle une convention précise les rôles de chacun a été signée. Elle définit des modalités d'échanges, de complémentarité (« sans porosité ») c'est-à-dire on recherche les synergies tout en conservant chacun notre liberté de décision. Nous avons besoin de la Fédération et des CENs, et je pense qu'ils ont besoin de nous pour conforter leurs actions et le réseau.

Je citerai deux autres appuis décisifs : tout d'abord l'Etat avec sa dotation ; et également le Crédit Mutuel qui nous a permis, en tout début d'année 2025, d'embaucher Molka sur 2 années comme chargée de collecte afin de démultiplier nos efforts de recherche de fonds.

RAPPORT MORAL

La cause est juste et je dirai même de plus en plus juste.

Les principes environnementaux semblent reniés par certains alors que la crise systémique climat-biodiversité- alimentation - santé est de plus en plus prégnante.



Il devient absolument fondamental de conforter et d'accroître un réseau de sites protégés et gérés durablement de manière scientifique afin d'y optimiser la biodiversité. Outre la protection d'espèces et de milieux, nos actions permettent d'atténuer localement le changement climatique, d'ancrer les services écosystémiques, de valoriser les territoires.

Il est vrai que de nos 3 missions à savoir :

- Structurer un réseau d'espaces naturels gérés,
- Soutenir des actions bénéfiques à la biodiversité dans les territoires,
- Partager les connaissances, pour cette première année 2024,

nous avons œuvré que pour la première n'étant pas encore en ordre de marche pour les deux autres.

Mais ce n'est que partie remise et nous nous y préparons.

Aujourd'hui nos défis principaux sont doubles.

D'abord nous faire connaître, élargir notre notoriété. La plaquette que nous avons éditée est certes un bon début mais largement insuffisante. Et nous travaillons à élaborer une véritable stratégie de communication avec l'aide de prestataires professionnels. Nous attendons les résultats pour engager des actions dès la fin 2025. Le second défi, et c'est lié, est de trouver notre place dans le « nouveau monde » du financement de la biodiversité, profondément bouleversé par de nouveaux équilibres entre privé et public, avec de nouveaux outils comme les certificats de biodiversité, les sites naturels de compensation, restauration et renaturation etc. Il est évident que le réseau des CENs et la Fondation y ont leur place, ils doivent jouer de manière coordonnée, selon les meilleures opportunités et les plus efficaces pour la biodiversité. Cela exige de bien comprendre les jeux d'acteurs, les finalités et de rester ouverts mais fermes sur les principes éthiques.

C'est pour cela que, même si notre notoriété reste faible - c'est normal pour une structure qui a un peu plus d'une année- nous y croyons plus que jamais !

Eliane AUBERGER

Présidente

04 ■

PRÉAMBULE

La Fondation Espaces naturels de France est issue de la transformation du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels qui a été créé en 2011.

Le 4 novembre 2023, le [Journal Officiel de la République Française](#) a publié le décret relatif à la transformation du Fonds de dotation en Fondation reconnue d'utilité publique.

Dès lors la Fondation poursuit la personne morale du Fonds de dotation et l'ensemble des conventions et engagements pris par le Fonds sont repris par la Fondation.

Elle a pour objet (article 1 des statuts)

« de sauvegarder les services écosystémiques rendus aux sociétés humaines par la biodiversité en protégeant, requalifiant, valorisant, des habitats naturels, semi naturels ou anthropisés.

En lien avec d'autres acteurs impliqués, la Fondation contribue à la constitution de réseaux d'espaces naturels gérés, adaptés aux échelles de fonctionnement des écosystèmes et des paysages, et à la mobilité des espèces.

Se faisant elle participe à l'appropriation sociale de la protection de la biodiversité dans les territoires. Elle accompagne cette démarche par tous les moyens disponibles, en soutenant les actions des gestionnaires des espaces naturels et en facilitant le partage de leurs expériences.

La Fondation peut soutenir tout projet d'action ou de recherche contribuant au partage d'expériences, à la concertation favorisant le rapprochement des acteurs afin de faire évoluer les pratiques, les représentations sociales et les comportements dans l'intérêt de la biodiversité »

L'article 2 précise ses moyens d'action (extrait)

« Le portage de biens mobiliers et immobiliers ;

Le soutien, à toute action ou programme entrant dans l'objet ci-dessus, notamment à l'expertise et la prospective ;

La collecte de fonds par la mise en place d'opérations de mécénat et toute démarche pour solliciter la philanthropie ;

Le soutien ou le portage d'actions de maîtrise d'usage ; [...]

L'aide au développement de toute action, service nécessaire à la poursuite de son objet par l'affectation de ressources collectées ou leurs revenus ;

Plus généralement, tous les moyens appropriés à la poursuite des objectifs visés notamment l'information, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs de la société et toute action de communication [...] »

La Fondation a été constituée avec une dotation initiale d'une superficie de 387,0274 hectares évalué à 1 523 623,33 €.

Le total des produits ayant dépassé en 2018 le seuil d'obligation (10 000 €), le Fonds de dotation a désigné un Commissaire aux comptes.

Par décision du Conseil d'administration en date du 12 avril la mission de commissariat au compte a été dévolue à :

- Commissaire aux comptes titulaire :
CHD AUDIT VAL DE LOIRE – 55 boulevard de Châteaudun -
45000 ORLEANS
- Commissaire aux comptes suppléant :
CHD AUDIT ILE DE FRANCE – 22, rue de Madrid - 75008 PARIS

L'article 8 des statuts de la Fondation Espaces naturels de France confère au Conseil d'administration de la Fondation Espaces naturels de France, la compétence pour adopter le rapport annuel d'activité et les comptes annuels.

Conformément aux obligations régies, ce rapport sera transmis après validation au préfet du Loiret, département du siège de la Fondation ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FONDATION

Constitution

- La Fondation est le fruit de la transformation du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels.
- La reconnaissance d'utilité publique de la Fondation a été actée par décret en date du 2 novembre 2023 publié au Journal Officiel de la République française du [4 novembre 2023](#).*

Conseil d'administration

Conformément à l'article 3 des statuts, le Conseil d'administration est composé de 15 personnes désignées pour un mandat de 4 ans.

La liste des administrateurs de la Fondation Espaces naturels de France a été arrêtée par décisions du Fonds de dotation en date du 28 novembre 2020 et 22 juin 2022.

La liste des administrateurs a été transmise au ministère de l'Intérieur.

Le Conseil d'administration est composé des personnes suivantes :

- Eliane Auberge
- Christine Leneveu
- Pierre Valentin
- Daniel Béguin
- Christophe Lépine
- Anne Vourc'h
- Franck Bernard
- Rémy Luglia
- Alain Salvi
- Patrice Brun
- Arnaud Martin
- Michael Weber, suppléant Eric Brua
- Benoit Grimonprez
- Annie Claude Raynaud
- Pierre Weick

Bureau

- Le Bureau, élu par le Conseil d'administration du 4 décembre 2023, est ainsi composé :
- Eliane Auberge, Présidente
- Arnaud Martin, Vice-président
- Alain Salvi, Vice-président
- Annie Claude Raynaud, Trésorière
- Christophe Lépine, Secrétaire Général

FONCTIONNEMENT INTERNE DE LA FONDATION

Comité d'orientation consultatif

Le Comité d'Orientation Consultatif (art.8statuts) est « A la création de la Fondation, pour assurer une continuité avec le Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels, le comité d'orientation consultatif sera composé des administrateurs du Fonds de dotation des Conservatoires d'espaces naturels non-membres du collège des fondateurs. »

Les membres du comité d'orientation consultatif ne sont pas formellement réunis, mais restent informés de l'action et des projets de la fondation, par l'intermédiaire de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Fonctionnement

L'activité de la Fondation a été animée grâce à

- L'implication des bénévoles : il s'agit des temps d'instances pour les Conseils d'administration, les Bureaux. La Présidente et les membres du Bureau ont consacré des temps d'échanges réguliers avec la directrice.
- Le temps consacré par d'autres membres de l'équipe de la Fédération (directeur, directrice administrative et financière, équipe réseau).
- La Fédération des Conservatoires qui a mis à disposition gratuitement des locaux, accès à un bureau et aux parties communes. Ce coût a été valorisé pour un montant de 6 775€.

Conformément à l'accord passé entre la Fédération et la Fondation en date du 4 décembre 2023, une convention réglant les modalités de contribution respectives des deux entités a été signée le 12 décembre 2024 (avec effet rétroactif).

Elle fixe les modalités de valorisation du temps passé par chacune des équipes au fonctionnement des structures.

- Du temps de personnel administratif et de la direction a été mis à disposition de la Fondation pour 39 jours de travail, valorisé au coût réel salarial, soit pour un montant de 12 984€.
- Du temps de personnel administratif et de la direction de la Fondation a été mis à disposition de la Fédération, pour 30 jours de travail valorisé au coût réel salarial, soit pour un montant de 9 583€.

Il est ici précisé que la directrice de la Fondation a passé du temps pour le suivi et l'accompagnement de thématiques portées par la Fédération.

Une valorisation de ce temps passée a été faite dans le rapport d'activité de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Le bénévolat valorisé des membres du Bureau de la Fondation est calculé sur la même méthode que celui de la Fédération pour les temps d'instance et hors instance. Il correspond à 37,58 jours en 2024 pour un montant de **25 642 €**.

Le suivi administratif de la convention Agro Mousquetaires a fait l'objet d'une refacturation par la Fédération des Conservatoires.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE



Site internet



Plaquettes & documentation



Soutien de la Fondation Crédit Mutuel



Partenariat Hello Bank



Pages dons dans des magazines



Participation au Congrès des notaires

NOS MISSIONS

L'activité de la Fondation s'articule autour de trois grandes missions ci après décrites.

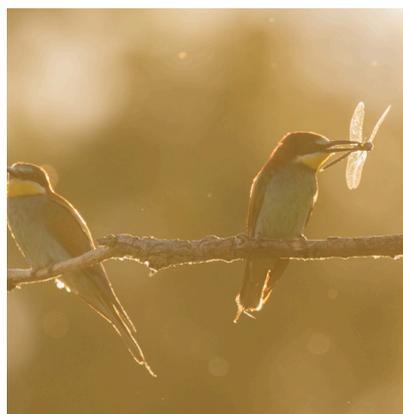


PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

La Fondation, protège la biodiversité en devenant propriétaire d'espaces naturels par donations, legs ou acquisitions.

Grâce à son statut, elle en mesure d'offrir une garantie de pérennité au portage foncier et à la destination des lieux.

A cette propriété garantie s'ajoute une gestion écologique permettant notamment aux sites de développer leur potentiel écologique et de s'inscrire dans la dynamique territoriale.



SOUTENIR LA NATURE DANS LES TERRITOIRES

La Fondation met en oeuvre des actions concourant à la préservation de la biodiversité.

Qu'il s'agisse d'acquisition foncière, d'actions de gestion écologique, de travaux, d'aménagement des sites ou d'actions de sensibilisation la Fondation ambitionne de soutenir ces démarches.

Dans ce cadre elle est appelée à capter la philanthropie des particuliers et des entreprises mais aussi de développer des partenariats.



SENSIBILISER LES ACTEURS

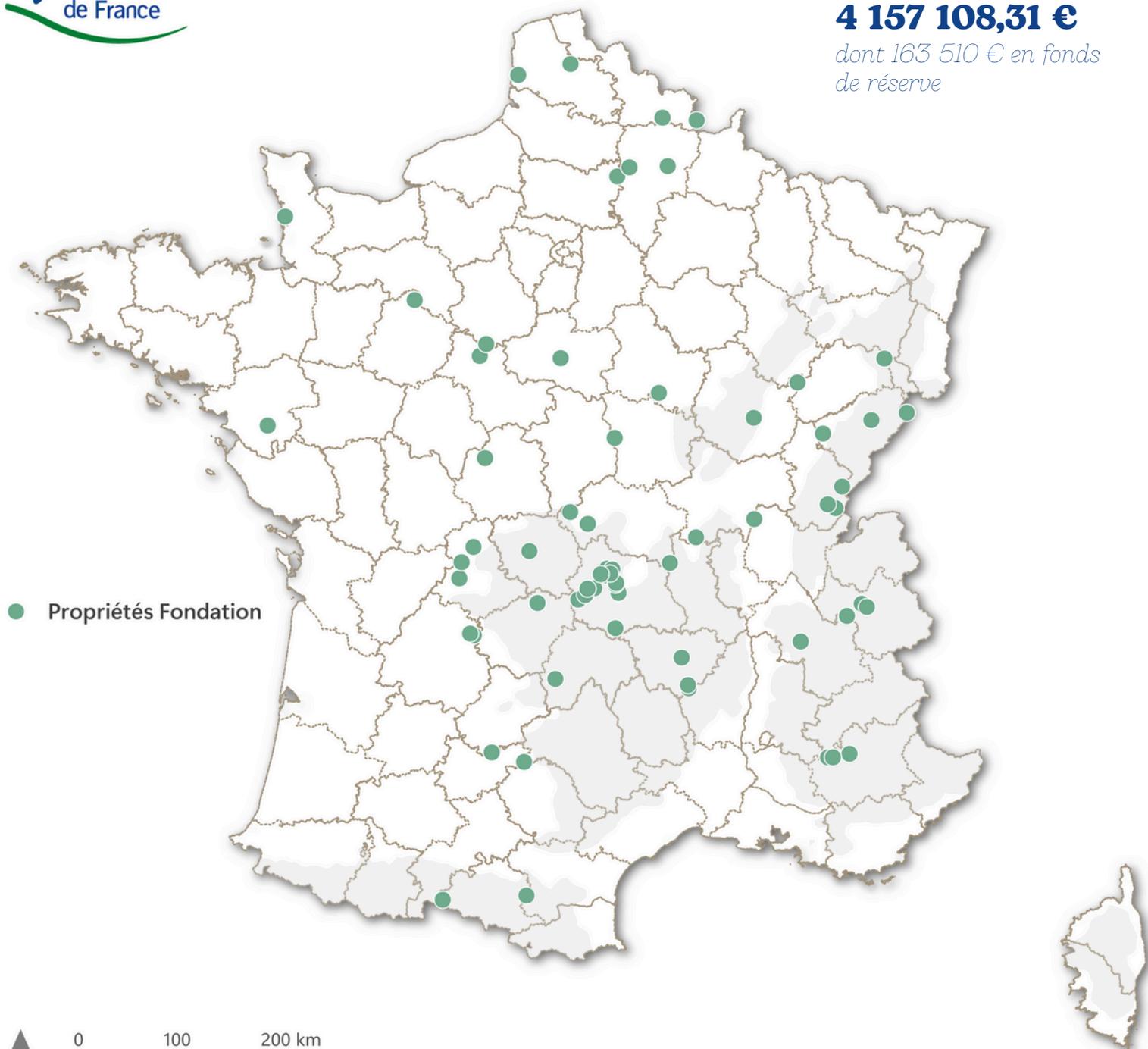
Pour aller plus loin et ancrer durablement la préservation de la biodiversité dans la société, et les réflexes citoyens, la fondation, mène des actions d'informations, de sensibilisation. Elle agit pour mobiliser une diversité d'acteurs de la société à agir à ses cotés ou aux cotés d'acteurs locaux.

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS



584,013 HA
*dont 11,4091 ha en fonds
de réserve*

4 157 108,31 €
*dont 163 510 € en fonds
de réserve*



Sources : Fondation Espaces Naturels de France, IGN Admin Express 2019
Réalisation : FCEN - avril 2025

PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

ZOOM SUR LES NOUVEAUX SITES



PEYRABOUT

La Fondation a reçu par donation, cette parcelle de prairie humide. La gestion écologique de cette parcelle a été confiée au Conservatoire de Nouvelle-Aquitaine, qui est gestionnaire du site situé dans le secteur des sources de la Gartempe.

Acte signé le 9 février 2024.

NOHANENT

La Fondation a reçu par donation, deux parcelles boisées situées dans la forêt de la Faille de Limagne. Ces parcelles comportent des boisements anciens et ont vocation à intégrer le réseau Sylvae. La gestion écologique menée sera la libre évolution, et assurée par le Conservatoire d'Auvergne.

Acte signé le 21 février 2024.



Réseau
de vieilles forêts
des Conservatoires d'espaces naturels



COGNAC LA FORÊT

La Fondation a reçu par donation, un ensemble de parcelles d'une superficie supérieure à 18 hectares. La présence de sonneurs à ventre jaune et de rainettes vertes ont été constatées sur ce site. Les parcelles sont comprises dans le périmètre d'un site de 307 ha que gère le Conservatoire de Nouvelle-Aquitaine.

La gestion de ces 18 ha a par conséquent été confiée au Conservatoire.

Acte signé le 31 octobre 2024.

NOYERS SUR JABRON

La Fondation a reçu par donation un bois dans la vallée du Jabron (Alpes-de-Haute-Provence). Ce site s'inscrit dans le programme Cœur de Sylve. Le donateur est très engagé vient de réaliser sa deuxième donation à la Fondation. Les vieux arbres remarquables y sont nombreux et leurs cavités abritent de nombreuses espèces animales rares (chauves-souris, insectes...).

La gestion écologique de ce site a été confiée au Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Acte signé le 23 décembre 2024.



PROTÉGER LES ESPACES NATURELS

Le Fonds de dotation et ensuite la Fondation n'ont pas conduit d'actions de prospection spécifiques auprès de donateurs. Des actions sont menées par les Conservatoires d'espaces naturels en leur nom propre.

En 2024, les décisions prises en Conseils d'administration pour la protection de nouveaux sites, par suite des propositions des CEN ou en lien étroit avec eux, sont :

Commune	Région	Dept	Date CA	Surf (ha)	Type*	Valeur**
Ladoye-sur-Seille	Bourgogne Franche-Comté	Jura	12-avr-24	0,2845	Don	Non communiqué
Longchaumois				1,2505	Don	Non communiqué
Gellin	Bourgogne Franche Comté	Doubs	12-avr-24	0,4780	Don	Non communiqué
Lignerolles	Auvergne Rhône Alpes	Allier	12-avr-24	22,2000	Don	Non communiqué
Croix sur Gartempe	Nouvelle Aquitaine	Haute Vienne	12-avr-24	18,6624	Don	Non communiqué
Noyer sur Jabron	Provence Alpes Côtes d'azur	Alpes de Hautes Provence	12-avr-24	12,7930	Don	18 627,00€
Saint-Jean-de- Monts	Pays de la Loire	Vendée	12-avr-24	0,1850	Don	Non communiqué
Dax	Nouvelle Aquitaine	Landes	5-juill-24	3,4840	Don	7 000,00€
Boutigny sur Essonne	Ile de France	Essonne	5-juill-24	1,8639	Don	Non communiqué
Ombree d'Anjou	Pays de la Loire	Maine et Loire	5-juill-24	2,9200	Don	Non communiqué
Charleville Mézières	Grand Est	Ardenes	5-juill-24	1,0617	Don	4 448,00€
Saint Claude	Bourgogne Franche Comté	Jura	5-juill-24	0,3282	Don	Non communiqué
				Totaux	65,5112 ha	-

* MC : mesures compensatoires

** Évaluation

SOUTENIR LA NATURE DANS LES TERRITOIRES

La Fondation a pour mission de collecter la philanthropie des entreprises et des particuliers. Dans le cadre de cette mission la fondation a mené plusieurs actions.

Appel à générosité publique

Pour faire appel à la générosité du public, la Fondation n'a pas besoin d'une autorisation préalable, mais d'une déclaration.

En 2024, diverses actions de communication ont été menées pour accompagner cet appel.

- Diffusion des plaquettes auprès des Conservatoires d'espaces naturels pour diffusion auprès des particuliers
- Présence au congrès des notaires
- Présence réseaux sociaux et site internet
- Adhésion à testament solidaire

Il n'est cependant pas fait de suivi spécifique.

Partenariat avec la société **Californie française**



Historiquement la société « Californie française » a contacté le CEN Auvergne pour proposer un soutien à partir d'un « produit partage ».

Le conservatoire d'Auvergne a proposé que cette démarche bénéficie au Fonds de Dotation, devenue Fondation. Il s'agit du reversement de 1 euro par vente de tee-shirt (*production de qualité française écoresponsable*).

Ce partenariat est en cours de renouvellement. Un versement de 1 924 euros a été fait au cours de l'exercice 2024.

Soutien de la Fondation **Crédit Mutuel**

La Fondation Crédit Mutuel a décidé de soutenir, pour 2 ans la Fondation Espaces naturels de France.

Ce soutien est important, son montant global est de 201 658 €.

Ce soutien vise à permettre à la Fondation

- d'une part de financer le coût des actes notariés pour les biens intégrant la dotation;
- d'autre part un soutien à l'action de collecte de fonds.



La Fondation Crédit Mutuel apporte un soutien structurant pour l'action de la Fondation Espaces naturels de France. Cette mission autour de la collecte de fonds est essentielle pour permettre à la Fondation de réaliser ses diverses missions sociales.

Un poste de chargé de mission a été créé, et un recrutement a été fait fin décembre. La personne recrutée a intégré les effectifs de la Fondation en janvier 2025.

SOUTENIR LA NATURE DANS LES TERRITOIRES

Partenariat avec la société AgroMousquetaires :



Une convention cadre a été signée en juin 2018 entre le Fonds de Dotation, la société « Agro Mousquetaires » et le Conservatoire du littoral.

L'objectif est de mettre en place des actions de protection des sites naturels situés aux abords des sources propriétés du groupe, sur une durée de 4 ans.

Comme chaque année, une fiche de retour d'expériences* a été rédigée puis diffusée, et plusieurs visioconférences ont été organisées avec la Direction Qualité Environnement Développement Durable Pôle Boissons & Lait pour construire ensemble le partenariat

Grâce à la signature de conventions locales entre les Conservatoires locaux et les 4 sources concernées pour 2024. Voici les actions marquantes qui ont pu être réalisées :

• Sur les Zones humides liées aux sources gérées par la Société des Eaux Minérales Gazeuses de Ste Marguerite

(convention locale avec le Cen Auvergne) :



- Expertise et accompagnement dans le cadre de travaux de restauration (la démolition de l'ancienne usine de production présente sur le site) pour préserver les milieux d'intérêt communautaires liés aux sources salées présents devant l'ancienne usine



• Sur les Zones humides liées aux sources gérées par la société Antartic

(convention locale avec le Cen Centre-Val de Loire) :



- Suivi de la biodiversité : expansion de l'héronnière de l'île des Mahyses (*développement d'une population nicheuse de Hérons garde-boeuf*).
- Le site des Varinnes a été labellisé "Espace Naturel Sensible" en 2024 par le Département du Loiret.
- Mise en place de pâturage ovin avec des éleveurs locaux a eu lieu sur le site des Friches des Parterre et est en cours de recherche pour le site des Mahyses.

SOUTENIR LA NATURE DANS LES TERRITOIRES

- **Sur les Zones humides liées aux sources gérées par la Société des Eaux d'Aix-les-Bains**



(convention locale avec le Cen Savoie) :

- le Conservatoire du littoral poursuit sa politique d'acquisition. 5 ha de forêts viennent rejoindre les 64 ha déjà protégés, portant à 69 hectares la zone d'intervention.
- le plan de gestion du site a été mis à jour en 2024 à mi-parcours (durée de 10 ans : 2018-2028).
- 90% des actions ont été réalisées ou sont des actions de gestion et d'entretien récurrentes et menées annuellement.

- **Sur les Zones humides liées aux sources gérées par la Société générale des eaux de sources minérales**



(convention locale avec le Cen Rhône-Alpes) :

- Suivi scientifique : un stage hydroclimatique porté en partenariat entre la SGESM, le PNR des Monts d'Ardèche et le CEN Rhône-Alpes a eu lieu en 2024. Ce stage a permis de consolider, structurer et mettre en forme les nombreuses connaissances hydrogéologiques du site, et ainsi de mieux comprendre la ressource en eau au droit de la faille sud du Lignon.
- Aménagement : un panneau de sensibilisation aux enjeux du site et aux engagements de la SGESM a été finalisé et posé sur une piste empruntée par le public.



Chacune de ces conventions locales représente un soutien de 10 000 € pour 2024 pour les 4 sources, ainsi qu'un montant alloué pour la Fondation pour la coordination générale du partenariat (10 320€ au total, soit 2 580€ par source conventionnée).

La Fondation a également œuvré pour la coordination du partenariat en lien avec le Conservatoire du littoral pour la convention avec la source de Paimpont (convention locale signée en début d'année 2020).

SOUTENIR LA NATURE DANS LES TERRITOIRES

Liste des personnes morales bénéficiaires des redistributions de la Fondation

Les conventions initiées depuis 2018 avec le groupe Agromousquetaires se sont poursuivies, et ont conduit la Fondation à soutenir pour un montant de 10 000 € :

-  Conservatoire d'espaces naturels Auvergne • le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dont le siège social se situe à Riom (63) (SIRET : 34489699800020) ;
-  Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire • le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire dont le siège social se situe à Orléans (45), (SIRET : 3850963180147) ;
-  Conservatoire d'espaces naturels Savoie • le Conservatoire d'espaces naturels de Savoie dont le siège social se situe à Aix-les-Bains (73), (SIRET : 38215121500011);
-  Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes • Le Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes dont le siège social se situe à Vourles (69), (SIRET : 39853422200037).

La Fondation a bénéficié en 2024, de divers dons que leurs donateurs ont souhaité dédier à des actions ou contribuer au financement de projets spécifiques s'inscrivant dans les missions sociales de la Fondation.

Pour un montant de :

-  Centre National d'Agroécologie Carbone Fertile • 9 000€ à Centre national d'agroécologie, dont le siège social est à Auch, 93 route de Pessan (SIRET 902224098500017) ;
-  LANDESTINI LA TERRE EST NOTRE DESTIN • 18 000€ à Landestini, association loi 1901, dont le siège social est à Chaumont 43500 BOISSET (siret 85353518500013) ;
-  Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine • 12 000€ au Conservatoire d'espaces naturels, association loi 1901, dont le siège social est à St GENCE (87) à Saint-Gence (87510) au 6 route le theil (SIRET 38857596100031) ;
-  Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire • 1 620 € au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire 6 rue Arthur III 44200 NANTES, (SIRET 80944065400055).

SENSIBILISER LES ACTEURS

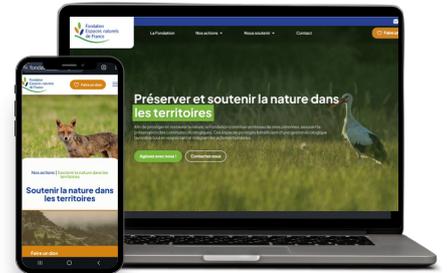
Le travail de sensibilisation et de communication de la Fondation sont assez proches. Dans ce cadre différentes actions ont été entreprises.

Le site internet

La Fondation a créé en février 2024, une page destinée à avoir une présence en ligne. Un travail a été mené pour construire et rédiger le site internet de la Fondation.

www.fondation-enf.org

Ce site internet a été mis en ligne courant juillet 2024. Par ailleurs, une page dédiée à la Fondation est présente sur le site internet de la Fédération des CENS.



Plaquette papier

Afin d'accompagner la communication de la Fondation, des plaquettes papier ont été éditées. Elles présentent l'action de la Fondation Espaces naturels de France et la cause pour laquelle elle agit.

De nombreux exemplaires ont été transmis aux Conservatoires d'espaces naturels ainsi qu'aux partenaires de la Fondation.

Par ailleurs, le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France en sa qualité de gestionnaire du bois du Toillon, a édité un livret de présentation de la démarche du donateur.

Publications

- Une publicité en quatrième de couverture du magazine
- de la Fédération des Parcs naturels régionaux ;
- Un encart dans le guide des dons, legs et donations pour l'édition 2024 ;

Une page de publicité dans le magazine des Conservatoires d'espaces naturels



Réseaux sociaux

Une page LinkedIn a été créée le 15 février, au 31 décembre 2024 elle comptabilisait 697 abonnés.

Référencement

- Guide des dons, legs et donations
- Testament solidaire, qui met en avant des bonnes causes.



Salons et séminaires

Participation :

- Séminaire des élus Natura 2000, organisé du 24 au 26 juin à Bussang.
- 120ème congrès des notaires consacré à l'urbanisme durable organisé du 25 au 27 septembre à Bordeaux. Cette première participation constitue une occasion de se faire connaître auprès des notaires et de contribuer à la crédibilité de la Fondation.
- Congrès des Conservatoires d'espaces naturels du 4 au 6 décembre 2024 à Nancy



BILAN FINANCIER

Le rapport du Commissaire aux comptes sera présenté en séance.

Bilan actif

- La valeur des biens à l'actif est inscrite pour un montant total de 4 156 857 euros (4 109 282 euros au 31 décembre 2023), ainsi répartis :
 - 1 626 783 € de terrains nus ;
 - 128 772 € de bâtiment ;
 - 1 302 € de matériel informatique
 - 2 400 000 € d'immobilisation financière ;
- Les créances (171 545 €) correspondent principalement à des refacturations de charge foncière, loyer et convention AgroMousquetaires (47 750 €) non encore payées au 31 décembre 2024, et de la subvention à recevoir de la part de la Fondation Crédit Mutuel (100 829€).
- Disponibilité au 31 /12 :
 - Crédit coopératif : 580 570 €

Bilan Passif

- Capital : 4 101 856 € :
 - dotation inaliénable : 3 928 716 € ;
 - dotation aliénable : 173 140 €.
- Réserves : 11 825 €
- Report à nouveau : -4 400 €
- Fonds dédiés 88 475 €
 - 18 622 € destinés à la gestion de la donation Lacan
 - 36 243 € destinés à financer les futurs frais de notaires des actes de donation.
 - 33 610 € destinés à financer des actions de collecte de fonds et fidélisation des donateurs.
- Dettes : 54 811 €
 - Cen Auvergne, Savoie, Centre, Rhône Alpes (conventions Agromousquetaires : 40 000€)
 - CAC : 5 100 €
 - Frais acte, taxe foncière Varen : 7 313 €
- Dette sociales : 17 608 €
- Autre dette : 4 979 €
- Produit constaté d'avance : 589 578
 - 421 530 € du ministère de la transition Écologique et de la cohésion des territoires
 - 168 048 € de la Fondation crédit mutuel

BILAN FINANCIER

Compte de résultats - faits caractéristiques

En charge : 238 383 € ainsi répartis :

- Partenariat avec Agromousquetaires 41 616 €,
 - 10 000 € au Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne ;
 - 10 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire ;
 - 10 000 € au Conservatoire d'espaces naturels de Savoie ;
 - 10 000 € au Conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpes
 - 1 616 € à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour le suivi administratif mentionné dans la convention avec Agromousquetaires
- 692 € de maintenance site internet
- 517 € de frais informatique (licence, prestation)
- Assurance : 774 € ;
- Honoraires 4 965 € :
 - Commissaire aux comptes : 5 160 € ;
 - Remboursement frais d'acte : - 303 €
- Frais d'actes : 470 €
- Frais de communication : 13 880 €
- Annonce et insertions : 1 378 €
- Contribution financière pour donner suite aux dons dédiés : 40 620 €
- Frais de déplacement : 5 803 €
- Télécommunication : 305 €
- Frais de tenue de compte (Crédit Coopératif) : 1 153 € ;
- Cotisation : 1 000 €
- Charge de personnel : 77 091 €
- Impôt foncier : 8 074 € ;
- Amortissement : 4 043 € ;
- Fond dédié :
 - Fondation Crédit Mutuel pour financer des actions de collecte de fonds et fidélisation des donateurs : 33 610 € ;

En produit : 282 753 € ainsi répartis :

- Reprise de fond dédié Mas de gante : 586 €
- Subvention Ministère de la transition Écologique et de la cohésion des territoires : 78 471 € pour accompagner le fonctionnement de la Fondation les premières années.
- Subvention Fondation Crédit Mutuel : 33 610 €
- Transferts de charges :
 - Refacturation taxes foncières : 7 964 €

BILAN FINANCIER

- Collecte et dons : 103 242 €
 - 11 938 € de la société des Eaux d'Aix-les-Bains ;
 - 11 938 € de la société Ste Margueritte ;
 - 11 938 € de la société Antartic ;
 - 11 938 € de la société Vernet ;
 - 1 924 € de la société Californie Française
 - 63 € de Terra Cycle - cyclage stylo
 - 53 503 € de dons de particulier
- Donations : 50 106 € (fonciers)
- Mécénat : 5 000 €

Le résultat de l'exercice 2024 est de (+) 44 370 €.

Il est à noter que le règlement comptable impose de comptabiliser les donations en produit. Par conséquent, il sera proposé d'affecter la valeur des terrains au passif via l'affectation du résultat.

Annie-Claude RAYNAUD

NOS ACTIONS POUR 2025

01 ■ NOTORIÉTÉ

L'année 2025, sera l'année au cours de laquelle les bases du travail pour améliorer la notoriété de la Fondation sera réalisé. Cette étape est cruciale tant pour impulser les dynamiques de dons des particuliers et de soutien de la part des entreprises et autres Fonds de dotation et Fondation.

02 ■ RECRUTEMENT

Grâce au soutien financier de la Fondation Crédit Mutuel, la Fondation Espaces naturels de France a pu recruter une chargée de mission "mécénat et grands comptes. Elle a pour mission de développer la philanthropie de la part des personnes morales et bâtir et entretenir les liens avec les donateurs.

03 ■ PROGRAMMES D'ACTION

Un travail a été amorcé pour bâtir des programmes d'actions de la Fondation. Ces programmes répondront aux besoins des aires protégées et concerneront une diversité de milieux naturels répartis sur le territoire français.

Les thèmes retenus, et le contenu opérationnel des programmes permettra d'identifier un certain nombre d'actions qu'il y a à mener pour préserver la nature.



La Fondation Espaces naturels de France s'installe dans le paysage de la philanthropie au service de la nature.

Elle a plus que jamais besoin du soutien du plus grand nombre pour mener sa mission.

Elle se mobilise pour venir à la rencontre des citoyens pour partager son action et augmenter les surfaces de nature qu'elle protège.

Qu'ils soient grands ou petits, chaque espaces naturels compte !

ENSEMBLE, AGISSONS POUR LA NATURE !

CONTACT

Adresse :

199 rue de la Juine
45160 OLIVET

www.fondation-enf.org

✉ *contact@fondation-enf.org*

☎ *02.36.99.41.52.*

